



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Colmar, le 20 mars 2020

**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS**

Installation des nouveaux conseils municipaux dans le contexte épidémique lié au Coronavirus

Comme annoncé par le Président de la République le 16 mars, le second tour des élections municipales est reporté.

La décision de retarder ce second tour concerne dans le Haut-Rhin :

- 26 communes dont le conseil municipal a été partiellement pourvu,
- et 11 communes où aucun conseiller municipal n'a été élu à l'issue du premier tour.

Pour les 329 autres communes où un conseil municipal complet a été élu à l'issue du premier tour de scrutin dimanche dernier, ce conseil municipal ne pourra pas se réunir pour élire son nouveau maire et ses adjoints dans les conditions actuelles.

En effet, après avis du conseil scientifique consulté hier, le Premier ministre a estimé que les conditions sanitaires, même aménagées, n'étaient plus réunies et qu'il est préférable de reporter l'installation des conseils municipaux.

L'ensemble des équipes municipales sortantes conserveront leur mandat, au moins jusqu'à mi-mai, dans les conditions fixées par un projet de loi, actuellement en cours de discussion.

Le préfet du Haut-Rhin a adressé ce jour une circulaire aux maires pour les informer de cette prolongation de leur mandat.

CONTACT PREFECTURE

Bureau du protocole et de la communication interministérielle

Service du Cabinet - Préfecture du Haut-Rhin

03 89 29 20 05 – 03 89 29 21 06 – 06 08 23 79 20 – 06 60 15 72 12

pref-communication@haut-rhin.gouv.fr

RETROUVEZ NOS PUBLICATIONS SUR  